



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de MOREUIL

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2016, il sera procédé du 28 octobre 2016 au 26 novembre 2016 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la société PPG AC FRANCE, dont le siège social est situé Immeuble Les Fontaines, 10 rue Henri Sainte Claire Deville, 92565 RUEIL MALMAISON, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la modification des installations de stockages des produits finis (liquides inflammables et produits dangereux pour l'environnement) au sein de son site de fabrication, conditionnement et stockage de peintures et de vernis exploité sur le territoire de la commune de MOREUIL, ZI, route de Thennes. Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'administration générale et de l'utilité publique).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de MOREUIL ainsi que dans les communes de BERTEAUCOURT-LÈS-THENNES, HAILLES, MORISEL, ROUVREL, THENNES et THÉZY-GLIMONT, incluses dans son rayon d'affichage, et sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr>. Les résumés non techniques de cette demande seront publiés sur ce même site.

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, réalisées dans les conditions prévues par les articles R 122-1 à R 122-16 du Code de l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de MOREUIL afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de MOREUIL, qui sera le siège de l'enquête, et seront annexées au registre de cette commune.

Monsieur Albert BECARD, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera :

- vendredi 28 octobre 2016 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 3 novembre 2016 de 15h00 à 18h00,
- mercredi 9 novembre 2016 de 15h00 à 18h00,
- vendredi 18 novembre 2016 de 15h00 à 18h00,
- samedi 26 novembre 2016 de 9h00 à 12h00.

Monsieur Daniel MORTELECQ est désigné en qualité de suppléant.

Par ailleurs toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale, bureau de l'administration générale et de l'utilité publique) ou à la mairie de MOREUIL.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté du préfet de la Somme.

Amiens, le 7 octobre 2016
Pour le Préfet et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau

Brigitte LEGRAND